



Août 2021

Inform. Mobiliser pour résister. Revendiquer et reconquérir

BILAN DES MOUVEMENTS LOCAUX À LA DRFiP44 AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021

Depuis la suppression des CAP locales, trop peu d'informations sont communiquées aux organisations syndicales. Suite à leurs demandes répétées, la DRFiP44 a accepté de donner quelques chiffres mais nous sommes bien loin de ce dont les élus en CAPL disposaient par le passé.

Nombre de fiches déposées et rangs obtenus

	 A	 B	 C	 C stagiaires
Mouvements internes				
Nombre de fiches	33	68	46	
Rang (R) obtenu	1 ^{er} rang : 11 2 ^{ème} rang : 1 Autre : 2 Néant : 19	1 ^{er} rang : 54 2 ^{ème} rang : 7 3 ^{ème} rang : 1 5 ^{ème} rang : 1 Néant : 5	1 ^{er} rang : 44 4 ^{ème} rang : 1 Autre : 1	
Mouvements externes				
Nombre de fiches	9	27	8	40
Rang (R) obtenu	1 ^{er} rang : 1 2 ^{ème} rang : 1 3 ^{ème} rang : 1 3 ^{ème} rang : 1 Autre : 4 Néant : 1	1 ^{er} rang : 13 2 ^{ème} rang : 7 5 ^{ème} rang : 1 6 ^{ème} rang : 1 11 ^{ème} rang : 1 12 ^{ème} rang : 1 Néant : 1	1 ^{er} R : 6 3 ^{ème} R : 1 5 ^{ème} R : 1	11 agents stagiaires n'ont pas obtenu la 1 ^{ère} résidence de leur choix

Taux de couverture	 B	 C
Direction	95,72 % 138 contrôleurs	105,48 % 62 agents
Renfort	90,63 % 32 contrôleurs	80,00 % 7 agents
Ancenis	92,94 % 17 contrôleurs	99,17 % 12 agents
Châteaubriant	94,71 % 36 contrôleurs	91,21 % 33 agents
Nantes	91,57 % 446 contrôleurs	90,57 % 298 agents
Pornic	92,61 % 23 contrôleurs	82 % 20 agents
St-Nazaire	88,97 % 126 contrôleurs	93,54 % 82 agents
Totaux	91,25 % 680 contrôleurs	90,64 % 453 agents

FO, qui n'a pas voté la loi de transformation de la Fonction Publique, reste opposé à la suppression des CAP¹, organisme essentiel pour assurer l'égalité de traitement des agents.



N'oublions pas que si l'article 9 (loi 83-634 du 13 juillet 1983) du Statut général des fonctionnaires prévoyait que l'égalité de traitement des agents était assurée par leurs représentants du personnel élus, c'était directement lié au fait qu'un fonctionnaire est dans une position statutaire et réglementaire vis-à-vis de son employeur public. Supprimer les compétences des CAP = transformer la relation à l'employeur pour passer de garanties collectives à une relation individuelle clone du contrat dans le privé.



Soit un total de 231 fiches dont 56 % seulement ont obtenu leur 1^{er} rang



Taux de couvertures dans le 44

Étonnamment, les taux de couverture des A et des A+ n'ont pas été communiqués. Seuls sont connus ceux des B et des C.



Informez-vous !
Abonnez-vous !
Un message et c'est tout.

1 Ne demeure que les CAPL de recours et les CAPN de sanction.